

nus seulement un rapport ou des recommandations sur lesquels le gouvernement pourrait fonder son action? Telle était ma question.

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, comme le ministre des Finances l'a dit, nous voulons connaître les faits. Il appartient à la Commission de les présenter à sa manière, sous la forme de rapport ou de recommandations. Je le répète, cette commission est indépendante et nous ne pouvons lui dicter ses attributions dans un cas comme celui-là. Quand la Commission nous aura livré les faits, nous examinerons les mesures à prendre. D'un autre côté, si nous ne pouvons vérifier les faits sans tarder, nous devons songer à prendre d'autres moyens.

**L'hon. M. Stanfield:** Puis-je poser une question supplémentaire au ministre des Finances, monsieur l'Orateur? A-t-il l'intention de demander l'ajournement de ces augmentations de prix jusqu'à ce que la Commission ait procédé à son enquête. Même si la Commission avait déclaré qu'elle n'établirait aucune conclusion, le ministre ne lui demandera pas de le faire? Vu l'expérience de 1967, au lieu de la molle déclaration de ce matin, le gouvernement ne devrait-il pas exiger l'ajournement des augmentations de prix jusqu'à ce que la Commission des prix et des revenus ait procédé à une enquête sérieuse afin qu'on puisse prendre les mesures opportunes?

**L'hon. M. Benson:** Monsieur l'Orateur, je déplore les propos dérogatoires de mon honorable ami à l'égard de la Commission des prix et des revenus qui, à mon avis, accomplit un excellent travail. Elle s'efforce de faire quelque chose pour enrayer l'inflation.

**L'hon. M. Hees:** Répondez à la question.

**L'hon. M. Benson:** Je le ferai si mon honorable ami me le permet et cesse de m'interrompre. Naturellement, nous pouvons demander aux gens de différer les majorations possibles de prix; peut-être pourrions-nous demander aux travailleurs de différer leurs augmentations de salaires. Nous n'avons toutefois pas le pouvoir d'imposer aucune de ces choses, et devons nous contenter de formuler des vœux pieux.

**Des voix:** Oh, oh.

**L'hon. M. Benson:** J'espère qu'avant longtemps la Commission des prix et des revenus établira les faits concernant ces circonstances particulières. Nous aurons alors le droit, tant en qualité de gouvernement que de Parlement, de les examiner et de décider si, en l'occurrence, ces majorations sont inflationnistes. Certains députés voudront peut-être

attendre de connaître la vérité avant de décider qui est à blâmer, et s'abstenir de tout commentaire d'ici là.

[Français]

**M. André Fortin (Loitbinière):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? En vue de préciser cette question fondamentale, le très honorable premier ministre ou son gouvernement ont-ils mandaté, officiellement ou officieusement, un groupe de spécialistes pour déterminer si le gouvernement fédéral peut, en vertu des pouvoirs à lui conférés par la constitution canadienne, imposer le contrôle des prix et des salaires sans venir à l'encontre des pouvoirs accordés aux provinces?

**Le très hon. M. Trudeau:** Cette question générale a été déferée pour étude au ministère de la Justice qui, comme le député le sait, agit à titre de conseiller du gouvernement, en matières constitutionnelles et juridiques.

**M. Fortin:** Je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre, monsieur l'Orateur. Le mandat de ce groupe de spécialistes prévoit-il que cet aspect particulier de la question, savoir l'autorité du gouvernement fédéral en la matière, fera l'objet d'une étude?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur le président, il s'agit de la même question. Nous avons demandé une opinion au ministère de la Justice et ses conseillers répondent toujours avec la plus grande célérité possible.

[Traduction]

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Vu les réponses que le premier ministre a données aux autres députés, ses conseillers juridiques ont-ils dit au gouvernement s'il est anticonstitutionnel que celui-ci contrôle les prix en période d'inflation?

**Le très hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, les légistes de la Couronne nous donneront leur avis et nous jugerons des mesures à prendre.

**M. Woolliams:** Une autre question supplémentaire. Ma question était claire. Les légistes ont-ils avisé le gouvernement quant au caractère constitutionnel ou anticonstitutionnel du contrôle des prix? En ce moment, le premier ministre connaît-il leur avis?

**Le très hon. M. Trudeau:** On l'a peut-être fait dans le passé, monsieur l'Orateur. Je ne sais pas. Ces dernières semaines, nous avons